PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE ONZE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 04 octobre à 19h55**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents messieurs les conseillers :

Stéphane Rouleau, distric 1
Éric Milot, district 2
Marc Laurin, district 3
Mélanie Dostie, district 5
François Boyer, district 4
Francis Émond, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jacques Labrosse, Maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la loi sur les cités et villes.

Monsieur Claude Panneton, greffier-adjoint, est présent.

RÉSOLUTION 431-10-11
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente séance à 19h55.

RENONCIATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

RÉSOLUTION 432-10-11
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil sont présents :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

RÉSOLUTION 433-10-11
EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR AU SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

CONSIDÉRANT que le poste de directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme est vacant ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 18 candidatures ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le directeur général recommande de nommer monsieur Jean Bouchard, à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Jean Bouchard à titre de directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, à compter du 17 octobre 2011;

Selon les modalités suivantes :

De lui verser un salaire annuel de soixante-onze mille dollars (71 000 $) pour les premiers six (6) mois à l'emploi de la Ville, ladite rémunération n'étant pas assujettie aux indexations annuelles;

De lui verser un salaire annuel de soixante-treize mille dollars (73 000 $) lorsqu'il aura complété six (6) mois à l'emploi de la Ville, ladite rémunération n'étant pas assujettie aux indexations annuelles;

De lui verser un salaire annuel de soixante-quinze mille dollars (75 000 $) lorsqu'il aura complété dix-huit (18) mois à l'emploi de la Ville;

De lui octroyer trois (3) semaines de vacances payées à compter de son embauche;

De l'intégrer aux avantages prescrits par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 434-10-11
EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un nouveau poste cadre au Service des sports et loisirs ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 71 candidatures ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, la directrice du Service des sports et loisirs recommande de nommer monsieur David Gauvin à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur David Gauvin à titre de responsable des loisirs et développement communautaire, à compter du 19 octobre 2011;

DE LUI VERSER un salaire annuel de quarante-un mille dollars (41 000 $) et de l'intégrer aux avantages prescrits par la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 435-10-11
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIVEMENT À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2011-2012

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à monsieur Patrick Carrière pour la surveillance des travaux de déneigement pour la somme de quinze mille dollars (15 000 $), pour la saison 2011-2012, et ce, aux conditions suivantes :

- Ce dernier doit être disponible 24 h par jour, 7 jours par semaine du 1er novembre 2011 au 30 avril 2012 ;

- Produire un rapport quotidien au directeur du Service des travaux publics et vérifier l'état des patinoires ;

- D'agir à titre de responsable des patinoires, pour les semaines où les patinoires seront en activités.

D'IMPUTER cette dépense au code budgétaire 02-330-00-443.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 436-10-11
DON D'UNE ŒUVRE À CENTRAIDE

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à la campagne de financement de *Centraide Laurentides* dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2011;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet la ville désire faire don d'une œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE FAIRE don d'une œuvre à *Centraide Laurentides.*

RÉSOLUTION 437-10-11
AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-GAS-04 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LA VALLÉE DU GOLF, PHASE 4

CONSIDÉRANT que le développement domiciliaire rencontre toutes les exigences en la matière ;

CONSIDÉRANT que la signature d'un protocole d'entente est une condition préalable à la construction d'infrastructures routières :

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou, en son absence, le greffier, à signer le protocole d'entente PE-2011-GAS-04 relatif au développement domiciliaire la Vallée du Golf, phase 4;

La présente résolution sera valide pour une durée de deux (2) ans, suite à ce, si le présent projet n'est pas effectué, la résolution deviendra nulle et non avenue.

Cette résolution est conditionnelle à ce que tous les documents requis soient déposés au dossier lors de la signature.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 19h59 à 20h00.

RÉSOLUTION 438-10-11
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Jacques Labrosse	Claude Panneton
Maire	Greffier-adjoint